

Envoyé en préfecture le 31/01/2022

Reçu en préfecture le 31/01/2022

Affiché le 31 JAN. 2022

ID : 031-213105612-20220131-D2022_24_1-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE**

Nombre de conseillers
- en exercice : 33
- présents : 29
- procurations : 4
- absents excusés : 0

**ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE**

L'an deux mille vingt et deux et le 26 janvier à 19 heures 10, les membres du conseil municipal de la commune de l'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 24 juin 2021, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0**

Etaient présents : M. PERE, M. NAVARRO, MME BEC, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEULLERAT, MME GREGOIRE, MME GUEDES, M. ROFE, MME SIMON-LABRIC, M. ORTIC, MME QUONIAM-DOUREL, M. PUGET, MME CELERIER, M. BAMIERE, MME TOULZE, M. COMBE, M. CADIEU, MME CABERO, MME PERROUX, M. MOLET, M. GARDE, M. MERLEY, MME SERRET-PEREZ, M. MITTAUX, MME GENNARO-SAINT, MME MAURIN, MME GRUEL, M. ESPIAU.

☎ 05.62.89.22.89

Etaient absents excusés ayant donné procuration : M. BAUMLIN (POUVOIR A MME. GUEDES), MME JARRIGE (POUVOIR A M. PUGET).M. DOMENEGUETTY (POUVOIR A M. ORTIC), MME FERRE (POUVOIR A MME. ISABELLE GODEAS),

Etaient absents excusés

M. MITTAUX est élu secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION n°2022/24

Objet : Modalités de financement de l'opération relative au remplacement des menuiseries multi sites et à la réfection de la toiture de la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, l'opération prévue au budget primitif 2022 relative au remplacement des menuiseries multi-sites : Hôtel de Ville, Crèche des Hortensias, logements des Hortensias ainsi que les travaux nécessaires de réfection de la toiture de la salle des mariages.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité pour cette opération, d'adopter une délibération concernant les modalités de financement de l'opération, afin qu'il puisse par un arrêté de décision conformément à la délégation accordée par le Conseil Municipal, déposer les dossiers de demande de subventions.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût de l'opération TTC	423 274 €
Assiette subvention : Maîtrise d'œuvre + travaux HT	352 728 €
Subventions	Etat – DSIL (35.43%) 125 000 €

Envoyé en préfecture le 31/01/2022

Reçu en préfecture le 31/01/2022

Affiché le 31 JAN. 2022

ID : 031-213105612-20220131-D2022_24_1-DE



Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'opération de travaux et ses modalités de financement.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A L'Unanimité,

- D'approuver l'opération de travaux et ses modalités de financement.

Pour copie conforme,

*Le Maire,
Marc PÉRE*



- Transmis le 31 JAN. 2022
- Affiché le 31 JAN. 2022